

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 14 février 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
6 février 2023

Date d'affichage
6 février 2023

Objet de la Délibération

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM :
RETRAIT DE LA COMPETENCE TRANSPORT**

N°1.2023

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze février à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de mettre à jour les statuts du SIVOM en retirant de ses attributions la compétence « activités de transport » qui a été transférée à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il propose ainsi une nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts :

Article 2 : le syndicat a pour objet :

- Aides aux associations et clubs locaux
- Recrutement et gestion du personnel technique et administratif
- Gestion du domaine de ski de fond
- Affaires scolaires et extra-scolaires, périscolaires : investissement et fonctionnement
- Gestion des cantines scolaires
- Bibliothèque
- Viabilité hivernale
- Cabinet médical : investissement et fonctionnement
- Transformation d'un centre de vacances en groupe scolaire avec extension du bâtiment
- Gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.)
- Animation : évènements d'intérêt intercommunal

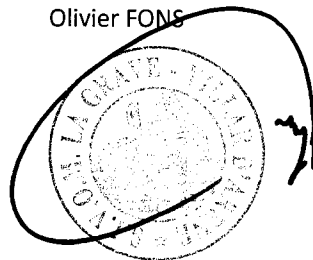
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Donne son accord pour modifier l'article 2 en ce sens
- Valide le document annexé à la présente délibération

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230214-1_2023-DE
Reçu le 22/02/2023